



**Conférence  
des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement**

Distr.  
GÉNÉRALE

TD(XII)/PC/1  
13 novembre 2007

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

**Douzième session**  
Accra, 20-25 avril 2008

**PRÉPARATION DE LA CONFÉRENCE**

**TEXTE DE NÉGOCIATION**

**Présenté par le Président du Comité préparatoire**

## **Introduction**

### **Enjeux du stade actuel de la mondialisation et perspectives pour le développement**

1. Depuis le début de l'an 2000, la mondialisation du commerce et des flux de capitaux s'est fortement accélérée et a été à l'origine d'une croissance économique rapide dans de nombreux pays, notamment des pays en développement et des pays sans transition. Suite à la hausse exceptionnelle de leurs exportations, nombre de ces pays ont vu leurs revenus réels s'accroître considérablement et ont enregistré des créations d'emplois et une réduction de la pauvreté. Beaucoup d'entre eux sont sur la bonne voie pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.
2. Toutefois, tous les pays n'ont pas suivi la même trajectoire, et certains d'entre eux, en particulier les pays les moins avancés et de nombreux pays africain, n'ont pas profité de la reprise économique. Des poches d'extrême pauvreté demeurent en raison de la dépendance à l'égard des produits de base, de l'insuffisance des capacités productives et du manque d'accès aux services essentiels. Un des principaux enjeux auxquels la communauté internationale doit faire face est de veiller à ce que la mondialisation soit une force positive pour tous, hommes et femmes confondus.
3. On s'accorde de plus en plus à reconnaître que la contribution de la mondialisation au développement n'est pas automatique, mais doit être favorisée par des décisions et des mesures politiques qui devraient tenir compte de l'interaction entre ses aspects économique, social et environnemental. Les politiques nationales et internationales et les stratégies de développement devraient donc s'attacher à recenser les moyens de combler le déficit de développement et de remédier aux dysfonctionnements systémiques constatés en exploitant les forces positives de la mondialisation.
4. Ces politiques devraient être adaptées à la situation, aux besoins et au niveau de développement de chaque pays dans lequel elles sont appliquées. Par exemple, les pays les moins avancés (PMA) et certains pays africains ne rencontrent pas les mêmes obstacles que des pays en transition et n'ont pas non plus les mêmes capacités de les surmonter, même si tous s'efforcent de tirer parti de la nouvelle vague de mondialisation dans laquelle le Sud joue un rôle de plus en plus important.
5. Au cours des dernières années, une caractéristique importante de la mondialisation a été la montée en puissance de certains pays en développement, qui jouent désormais un rôle de premier plan dans les flux commerciaux et financiers internationaux. La coopération et les échanges économiques entre pays en développement s'en trouvent déjà resserrés. À long terme, ces nouvelles relations économiques internationales peuvent favoriser le développement et le multilatéralisme. Toutefois, pour que le processus de développement mondial soit équilibré, la coopération économique Sud-Sud ne doit pas se substituer aux efforts déployés pour corriger les déséquilibres qui persistent dans les relations économiques entre pays avancés et pays en développement.
6. En bref, compte tenu de la nécessité d'une cohérence stratégique entre les orientations nationales et internationales, les politiques dynamiques adoptées par les pays en développement

devraient être soutenues au niveau multilatéral dans le cadre d'un partenariat mondial pour le développement.

***Thème subsidiaire 1: Renforcer la cohérence à tous les niveaux pour inscrire un développement économique durable et la réduction de la pauvreté dans l'élaboration des politiques à l'échelle mondiale, y compris la contribution des approches régionales***

**A. Analyse**

7. Au cours des vingt dernières années, les programmes nationaux de réforme économique s'en sont généralement remis aux mécanismes du marché pour obtenir une allocation plus efficace des ressources, en s'attachant essentiellement à améliorer la panoplie des mesures incitatives et à réduire l'intervention de l'État. Toutefois, des politiques dynamiques favorisant l'accumulation de capital et la hausse de la productivité sont encore nécessaires pour réussir à s'intégrer dans les relations économiques internationales et pour améliorer durablement le niveau de vie de tous les groupes de population. En outre, les stratégies nationales de développement doivent tenir compte des besoins et de la situation de chaque pays, ainsi que du fait que les mesures adoptées doivent être différentes selon le stade de développement. Les gains imprévus provenant de la forte hausse des prix des produits de base pourraient susciter de nouveaux enjeux dans le cadre des stratégies nationales de développement et de la gouvernance. Les règles et réglementations internationales doivent donner une latitude suffisante pour adopter des mesures favorisant l'accumulation de capital, le perfectionnement technologique, le changement structurel ainsi qu'un développement partagé et équitable.

8. La gouvernance nationale est un facteur essentiel de développement économique rapide. Si les mécanismes institutionnels remplissent des fonctions analogues dans différents pays, leur forme varie non seulement d'un pays à l'autre, mais aussi dans chacun d'entre eux au fil du temps. De même, bien que l'on puisse définir des principes généraux, la culture et l'histoire des pays sont tellement différentes qu'il n'existe pas de modèle figé permettant de rendre la gouvernance et les institutions plus favorables à la croissance.

9. L'intégration et la coopération régionales sont devenues une des principales caractéristiques de l'économie internationale. La proximité géographique et culturelle procure des avantages considérables dans de nombreuses zones économiques. L'intégration accrue des pays et régions en développement contribue grandement à soutenir les objectifs nationaux de développement et à favoriser la croissance et l'efficacité économiques. Elle aide les petits pays en développement, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, en particulier les PMA, à trouver de nouveaux débouchés commerciaux.

10. Le système économique mondial manque de cohérence en matière de coopération monétaire et financière. Ce déséquilibre compromet la stabilité du système commercial multilatéral. Même si les obstacles tarifaires et non tarifaires devraient être au cœur des négociations commerciales, dans les petits pays à économie ouverte, le taux de change est l'élément le plus déterminant des prix et joue un rôle prédominant dans la compétitivité globale. L'expérience internationale montre que les fluctuations fortes et brutales de taux de change représentent une menace importante pour les accords commerciaux. L'instabilité des taux de change au niveau régional peut fausser les flux commerciaux et entraver l'intégration

commerciale. Mais, dans ces domaines essentiels, la surveillance et la réglementation sont moins strictes que dans le système commercial multilatéral.

11. Les déséquilibres importants des paiements courants sont devenus une caractéristique essentielle de l'économie mondiale, ce qui ne fait qu'accroître le risque de déstabilisation provenant des fluctuations des taux de change des principales monnaies, dont les conséquences pour les pays en développement à économie ouverte seraient graves. Parallèlement, plusieurs pays émergents à économie de marché préfèrent se prémunir par leurs propres moyens en détenant d'importantes réserves internationales, plutôt que de s'en remettre aux mécanismes de protection des institutions financières internationales. Cette tendance inquiétante marginalise les institutions en place et conduit à l'adoption de politiques qui sont des pis-aller.

12. Au cours des dernières années, l'environnement international a été favorable à la réduction de la dette extérieure des pays en développement. L'abondance de liquidités mondiales et les améliorations apportées aux politiques menées dans les pays en développement ont incité les investisseurs internationaux à prendre davantage de risques et se sont traduites par l'afflux de capitaux privés considérables dans les pays en développement à revenu intermédiaire. Toutefois, les turbulences financières enregistrées récemment donnent à penser que ces conditions favorables ne dureront peut-être pas pour toujours. En outre, quelques pays en développement et pays en transition enregistrent encore un déficit important de leur balance des paiements courants et des taux de change surévalués.

13. Si de nombreux pays à revenu intermédiaire peuvent se financer en partie sur les marchés internationaux de capitaux pour atteindre leurs objectifs de développement, les pays à faible revenu et les pays à revenu intermédiaire inférieur comptent presque exclusivement sur les sources de financement du développement. Les flux d'aide et la coopération y relative jouent donc un rôle essentiel dans les efforts déployés pour atteindre les objectifs de développement internationalement convenus. Toutefois, le montant nominal net de l'aide publique au développement (APD) effectivement versée, déduction faite des dettes annulées, est comparable au chiffre du début des années 90. Alors que l'allègement de la dette devait permettre d'apporter des ressources additionnelles aux pays en développement, le fait que l'APD réelle, déduction faite des dettes annulées, est inférieure au montant enregistré au début des années 90 donne à penser que l'initiative relative aux pays pauvres très endettés (PPTTE) n'a pas rempli cet objectif. Même si l'on inclut l'allègement de la dette, les flux d'APD prévus ne sont pas à la hauteur de l'engagement pris au Sommet du G-8 à Gleneagles de doubler l'aide à l'Afrique entre 2005 et 2010, le risque étant que les objectifs soient revus à la baisse et non pas à la hausse, contrairement aux attentes et aux besoins.

## **B. Action**

14. Pour que les efforts de développement déployés par les pays aboutissent, l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement doivent être soutenues par des mesures adoptées aux niveaux régional et mondial. À l'échelon national, un développement durable et équitable passe par la poursuite de politiques macroéconomiques de croissance, par la mise en œuvre de politiques structurelles efficaces, par une bonne gouvernance ainsi que par le respect des droits de l'homme et des droits économiques. La politique commerciale doit être pleinement intégrée dans le cadre directif national rationnel et dans une stratégie nationale de développement; la réduction de la pauvreté et le commerce doivent être pris en compte dans

le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. La gouvernance institutionnelle s'améliore parallèlement aux autres impératifs nationaux et internationaux du développement durable. Les différents piliers de l'architecture économique mondiale doivent œuvrer de concert.

15. Il peut y avoir des liens étroits entre le développement durable et la réduction de la pauvreté, d'une part, et l'autonomisation des femmes, d'autre part. La parité des sexes et l'autonomisation des femmes devraient être intégrées dans les politiques et pratiques de développement lorsque cela est utile et possible. Il y a néanmoins des orientations et mesures générales qui répondent aux difficultés rencontrées par la plupart, voire la totalité des pays en développement.
16. La cohérence entre les politiques macroéconomiques et microéconomiques est essentielle. Les politiques microéconomiques et structurelles peuvent comporter des incitations à l'investissement qui sont susceptibles d'accroître la productivité et la compétitivité internationale des entreprises nationales. Néanmoins, une politique macroéconomique aboutissant à des taux d'intérêt intérieurs élevés et à des taux de change surévalués n'est pas propice à ce type d'investissement. Toute stratégie cohérente de développement industriel et de perfectionnement technologique doit être soutenue par une approche pragmatique et stratégique visant à inscrire l'investissement étranger direct dans les objectifs de développement. Cette stratégie devrait viser à favoriser une croissance plus rapide et plus soutenue, conjuguée aux changements technologiques et structurels. La politique industrielle et les mesures relatives à l'investissement intérieur ont davantage de chances de réussir lorsque l'on dispose d'une latitude suffisante pour mener des politiques complémentaires dans les domaines du commerce et de la concurrence. L'intégration commerciale a des incidences optimales lorsqu'elle contribue au perfectionnement technologique et accroît la valeur ajoutée intérieure grâce à un réseau national de relations de production en amont et en aval.
17. La gestion macroéconomique des recettes fiscales et recettes en devises supplémentaires tirées des exportations de produits de base doit avoir pour objectif de profiter de la flambée actuelle des prix des produits de base pour favoriser la diversification, l'industrialisation et le changement structurel. Les pays en développement dotés de ressources naturelles devraient aussi utiliser les revenus provenant de l'exploitation de leurs ressources pour assurer la viabilité à long terme de leur économie, en privilégiant les investissements dans les ressources matérielles et humaines au détriment de l'épuisement des ressources naturelles, et en répondant aux besoins urgents sur le plan de l'emploi et dans le domaine social.
18. Dans les pays en développement, les impératifs du développement des entreprises et du changement structurel supposent que les institutions mettent en place des mécanismes pour appliquer des politiques qui visent à atteindre un taux d'investissement élevé et à adopter de nouvelles technologies. L'objectif fondamental de la réforme des institutions devrait être de remédier aux problèmes d'information et de coordination qui entravent la prise de décisions par les chefs d'entreprise ainsi que d'améliorer la transparence et l'équilibre des pouvoirs.
19. Les politiques doivent être différentes selon les pays afin de permettre à chacun d'atteindre ses priorités et objectifs en matière de développement. Celles qui concourent à la stabilité macroéconomique doivent être considérées non pas comme des fins en soi, mais évaluées en fonction de leur contribution au développement. Sinon, la transposition de politiques génériques

risquerait d'avoir des conséquences imprévues et pourrait même déboucher sur des résultats contraires à ceux obtenus ailleurs.

20. Au niveau mondial, l'architecture de la gouvernance économique doit être réformée pour fournir un cadre permettant de faire face aux nouvelles réalités des relations économiques et financières internationales. Pour accroître la cohérence entre les différentes composantes de l'économie mondiale, il faut tenir compte de la diversité du concert des nations. La complexité et l'interdépendance accrues de l'économie mondiale exigent une gestion plus universelle et transparente des relations économiques internationales. Il s'ensuit que les pays en développement devraient être plus étroitement associés – et pas simplement en participant de manière formelle – à la prise des décisions économiques internationales.

21. L'intégration économique plus étroite des pays en développement peut renforcer les stratégies nationales de développement et les accords multilatéraux. Si cette coopération va au-delà de la libéralisation du commerce pour englober des mesures favorables à la croissance, à la stabilité et au changement structurel, elle peut élargir les possibilités d'action dans l'optique du développement. Les mécanismes régionaux de financement peuvent jouer un rôle complémentaire de celui des institutions internationales et procurer d'autres sources de financement à long terme, surtout pour les petits pays dont le marché financier intérieur n'est pas très développé. L'un des objectifs de la coopération monétaire et financière régionale pourrait être d'assurer un financement à long terme par le biais des banques régionales de développement ou des marchés de capitaux régionaux. Une autre forme positive de coopération associant les banques centrales d'une même région porte sur la facilitation du commerce et le financement à court terme.

22. Les accords régionaux relatifs à la gestion des taux de change sont un autre volet de la coopération monétaire et financière. La stabilisation des parités monétaires au sein d'une région où la part des flux commerciaux financiers intrarégionaux est élevée et augmente, peut être un élément important en vue d'établir un marché commun. D'où l'importance des efforts visant à instaurer un système monétaire reposant véritablement sur la coopération à tous les niveaux.

23. L'approfondissement de l'intégration régionale ne devrait pas simplement porter sur les obstacles tarifaires et non tarifaires, mais devrait aussi promouvoir des politiques macroéconomiques et des politiques de taux de change cohérentes, conjuguées à une convergence des réglementations, à l'harmonisation des normes et au développement de centres financiers régionaux. Cette cohérence devrait aussi être au cœur des accords commerciaux régionaux et joue un rôle essentiel dans les relations économiques entre pays en développement et pays avancés. Néanmoins, les efforts régionaux visant à resserrer la coopération financière ne devraient pas se substituer aux efforts multilatéraux visant à renforcer le système financier international et à accroître sa cohérence avec le système commercial international. Une coopération financière régionale réussie entre pays en développement pourrait être l'une des pierres angulaires d'un système monétaire international amélioré.

24. La stabilité financière internationale et la prévention des crises sont une condition préalable au développement et à une croissance durable. Au niveau international, la stabilité financière devrait être préservée grâce à une surveillance permanente des marchés de capitaux et des marchés financiers dans tous les pays. Cette surveillance passe par une plus grande transparence

des données macroéconomiques et par la communication d'informations statistiques exactes et à jour sur la structure de la dette et sur les flux internationaux de capitaux.

25. Le système financier international doit être doté d'instruments permettant de prévenir toute crise de la dette. Dans les pays en développement ayant accès aux marchés financiers internationaux, les principaux enjeux sont d'empêcher l'instabilité des flux de capitaux d'avoir des effets déstabilisants et de rendre la structure de la dette moins vulnérable aux chocs extérieurs. S'agissant du premier objectif, des mesures doivent être adoptées aux niveaux national et mondial pour éviter toute déstabilisation provenant des flux de capitaux spéculatifs. Pour ce qui est du second objectif, les pays en développement devraient être encouragés à privilégier des formes de financement plus sûres, notamment des instruments de dette conditionnelle. On devrait aussi admettre que même avec une prévention accrue, des crises se produiront inévitablement et qu'une approche globale doit être mise au point pour faire face aux défauts de paiement et au rééchelonnement de la dette des pays en développement à faible revenu et à revenu intermédiaire. Il importe de surveiller l'évolution de la dette extérieure et intérieure des pays en développement et de mettre au point des mécanismes d'alerte pour détecter les causes potentielles de vulnérabilité.

26. Dans les pays ayant un accès restreint aux marchés financiers internationaux, les crises de la dette peuvent être évitées en procédant à une analyse de la viabilité de l'endettement, dans laquelle le rôle croissant de la dette intérieure devrait aussi être pris en compte. Les critères de viabilité devraient prendre en considération les objectifs de développement convenus au niveau international et définir le montant de la dette qui permettrait à un pays d'atteindre ses objectifs de développement sans accroître son taux d'endettement. Les donateurs devraient donc augmenter leur APD et s'attacher à atteindre les objectifs convenus au niveau international, conformément au Consensus de Monterrey adopté à la Conférence internationale sur le financement du développement. Les donateurs multilatéraux et bilatéraux devraient aussi tenir leurs engagements vis-à-vis des pays en développement dont le fardeau de la dette est insoutenable et devraient renforcer les initiatives visant à réduire l'encours de la dette. Pour que le taux d'endettement soit viable, il faut non seulement que la dette soit allégée, mais aussi que les pays en développement empruntent de manière prudente et que les prêts internationaux soient octroyés de manière responsable. Une gestion rationnelle de la dette passe par la mise en place de capacités analytiques et statistiques suffisantes.

27. Des problèmes systémiques se posent quant à la quantité et à la qualité de l'aide. Il n'est pas simple de mesurer la quantité de l'aide et il est encore plus difficile d'en mesurer la qualité. La coopération accrue entre les partenaires de développement et les institutions financières compétentes devrait viser à accroître la responsabilité des donateurs et des bénéficiaires. Dans le même temps, le fait qu'apparaissent de nouvelles sources de financement du développement émanant de pays à revenu intermédiaire est une bonne nouvelle et exige une coordination et une harmonisation plus poussées au niveau mondial afin de garantir l'utilisation efficace de ces ressources.

### **C. Contribution de la CNUCED**

28. Les capacités analytiques de la CNUCED et son aptitude à mener des travaux de recherche sur les politiques macroéconomiques, le financement, la dette et la pauvreté, ainsi que sur l'interdépendance de ces questions devraient servir à aider les pays en développement à faire

face aux enjeux de la mondialisation. Les travaux de la CNUCED, axés sur l'élimination de la pauvreté dans le cadre du commerce et du développement durable, devraient contribuer grandement à la diffusion des bienfaits de la mondialisation dans les pays en développement.

29. Dans ses travaux sur la mondialisation et les stratégies de développement, la CNUCED devrait mettre l'accent sur l'interdépendance et la cohérence systémique en :

a) Recensant les besoins et les mesures découlant de l'interdépendance du commerce, du financement, de la technologie et des politiques macroéconomiques, compte tenu de leurs effets sur le développement et sur la réduction de la pauvreté dans le monde;

b) Contribuant à une meilleure compréhension de la cohérence entre les règles, pratiques et processus économiques internationaux, notamment les régimes monétaire, financier et commercial internationaux, d'une part, et les politiques nationales et les stratégies nationales de développement, d'autre part;

c) Aidant les pays en développement et les pays en transition à élaborer des stratégies de développement et à mettre en place des institutions de gouvernance économique adaptées aux nouvelles caractéristiques de l'interdépendance de l'économie mondiale;

d) Évaluant les aspects quantitatifs et qualitatifs de l'aide internationale.

30. La CNUCED devrait continuer de jouer un rôle précieux en procédant à des analyses indépendantes et innovantes et en expliquant comment le développement durable sert les intérêts de tous les pays. Elle devrait aider à recenser les politiques nationales, régionales et internationales qui sont propices au développement et devrait proposer des conseils pragmatiques et des mesures novatrices pour faire face aux enjeux de la mondialisation. Les compétences de la CNUCED devraient être utilisées pour étudier la manière dont la mondialisation peut contribuer à un développement partagé et la façon dont des stratégies de développement adaptées devraient être élaborées et mises en œuvre, en tenant compte des éléments d'un développement durable et équitable.

31. La CNUCED devrait renforcer sa contribution à la compréhension des meilleurs moyens d'accroître la cohérence dans l'élaboration des politiques économiques mondiales. Dans le cadre de l'interdépendance et de la cohérence des systèmes commercial, financier et monétaire internationaux, ces travaux devraient viser à aider les pays en développement à s'intégrer pleinement à l'économie mondiale et à tirer davantage profit de la mondialisation. Les travaux de recherche sur l'interdépendance devraient porter sur :

a) Les problèmes des pays en développement liés à l'instabilité financière et monétaire internationale;

b) L'impact des politiques commerciales et macroéconomiques des pays avancés sur les perspectives de développement des pays émergents et des pays en développement;

c) Les incidences de l'intégration régionale sur le développement;

d) La viabilité de l'endettement, notamment la gestion active de la dette, et l'impact de la dette sur les capacités nationales et sur l'allocation des ressources aux différents secteurs;



e) L'efficacité des flux d'aide privée et publique s'inscrivant dans le cadre du financement du développement.

Une question d'actualité se prêtant à des travaux de recherche porte sur l'adoption de mesures visant à éviter une correction brutale des déséquilibres mondiaux des paiements courants qui donnerait lieu à des ajustements déflationnistes dans l'économie mondiale.

32. Au niveau national, la CNUCED devrait accorder une attention particulière aux questions suivantes:

a) Les conséquences des politiques macroéconomiques et financières axées sur la croissance pour le développement;

b) L'instauration d'un cadre favorable au secteur privé et à l'investissement des entreprises;

c) Les politiques visant à accroître les capacités productives des pays en développement et leur capacité de soutenir la concurrence dans l'économie mondiale;

d) La répartition des revenus et l'atténuation de la pauvreté;

e) Le renforcement de la gouvernance nationale et des autres éléments d'un développement durable et équitable.

33. Tout en tenant compte de la nécessaire diversité des politiques nationales, la CNUCED devrait continuer de mettre en lumière, sous l'angle du commerce et du développement, les éléments fondamentaux de politiques macroéconomiques rationnelles qui favorisent l'augmentation des capacités productives, la hausse de la productivité, l'accélération de la croissance et le maintien d'une croissance soutenue, la création d'emplois et l'atténuation de la pauvreté. Elle devrait aussi approfondir un peu plus la notion de marge d'action.

34. Il est essentiel de disposer de statistiques fiables et à jour pour renforcer les capacités de recherche et d'orientation de la CNUCED et pour mieux nourrir le débat mondial sur les politiques de développement. Grâce à son approche de l'interdépendance et à son aptitude à traiter des données pluridisciplinaires, la CNUCED pourrait mettre en lumière les liens existant entre la mondialisation, le commerce et les indicateurs de développement.

35. La CNUCED devrait poursuivre son analyse des incidences de la dette et du financement du développement sur les orientations des pays en développement et devrait préserver son programme de renforcement des capacités dans le domaine de la gestion de la dette publique, de l'allègement de la dette et de l'analyse de la viabilité de l'endettement. En se fondant sur ses analyses, la CNUCED devrait poursuivre son assistance technique et son appui au renforcement des capacités nationales des pays en développement par le biais du programme relatif au Système de gestion et d'analyse de la dette (SYGADE), en coopération avec le Fonds monétaire international, la Banque mondiale et d'autres partenaires. La CNUCED devrait continuer de participer aux processus multilatéraux et aux délibérations internationales sur la dette extérieure et sur le financement, notamment aux réunions du Club de Paris et au Forum pour la coopération en matière de développement. Un maximum de synergies devrait être recherché entre les travaux d'analyse et l'assistance technique.

36. La CNUCED doit préserver son point de vue spécial et différencié sur les besoins des pays les moins avancés et de l'Afrique face aux enjeux qui sont au cœur de son mandat. Les groupements particuliers de pays tels que les petits pays économiquement vulnérables et fragiles, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, ainsi que les pays déchirés par la guerre et les pays sortant d'un conflit, continuent de mériter l'attention des instances et des institutions économiques mondiales. La CNUCED devrait contribuer aux efforts déployés par le système des Nations Unies pour diagnostiquer les causes de stagnation et devrait recommander des orientations pragmatiques pour veiller à ce que les bienfaits de la mondialisation soient pleinement partagés. Afin de promouvoir la croissance et le développement pour tous, elle doit accorder une attention soutenue aux problèmes rencontrés par ces groupements.

37. La CNUCED apporte généralement une contribution de fond aux accords de coopération Sud-Sud dans ses trois grands domaines de compétence. Elle devrait renforcer son action en: a) approfondissant ses travaux de recherche et d'analyse sur les synergies entre le commerce, l'investissement et le financement Sud-Sud; b) améliorant les données et les outils d'analyse relatifs aux flux et à la coopération Sud-Sud; c) favorisant la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire pour le développement.

38. L'analyse par la CNUCED des perspectives de développement de l'économie palestinienne a permis de définir des modalités satisfaisantes d'une coopération technique cohérente avec les partenaires de développement, essentiellement destinée à atténuer les conditions économiques défavorables et à mettre en place les capacités institutionnelles pour une gouvernance économique souveraine. Des ressources suffisantes devraient être allouées en vue de renforcer le programme d'assistance au peuple palestinien, de multiplier les conseils et d'accroître les activités opérationnelles concernant les stratégies de développement et la politique commerciale, la facilitation du commerce, la modernisation des finances publiques, ainsi que l'investissement et le développement des entreprises.

### ***Thème subsidiaire 2: Aspects fondamentaux du commerce et du développement et nouvelles réalités de la géographie de l'économie mondiale***

#### **A. Analyse**

39. La mondialisation tirée par le commerce ouvre des perspectives et suscite des enjeux considérables pour le développement. Certains pays en développement sont devenus des moteurs régionaux et mondiaux du commerce. Le régionalisme devient une tendance forte. Les produits de base, surtout les produits alimentaires, l'énergie et les minéraux, font l'objet d'une concurrence plus vive. Dans la quête mondiale de main-d'œuvre, de compétences et de services compétitifs sur le plan des coûts et de la qualité, le savoir, l'innovation et l'avance technologique représentent des atouts majeurs. La mondialisation tirée par le commerce peut favoriser l'accès aux marchandises et aux services essentiels. Mais elle peut aussi aboutir à la désindustrialisation, au déclin de l'agriculture et à une vulnérabilité accrue face aux chocs financiers. Pour profiter au mieux des bienfaits de la mondialisation tirée par le commerce et pour en réduire les coûts autant que faire se peut, il faut adopter des politiques nationales et régionales synergiques, conjuguées à une meilleure gouvernance mondiale, à une cohérence accrue et à une plus grande solidarité pour le développement.

40. Un enjeu important de l'évolution systémique du système commercial multilatéral est de parvenir à intégrer le développement de manière opérationnelle. Un système commercial multilatéral qui est axé sur le développement et qui fonctionne bien peut avoir des retombées bénéfiques notables. Le Cycle de négociations commerciales multilatérales de Doha offre la possibilité de poursuivre la libéralisation du commerce (surtout dans les domaines revêtant un intérêt pour les pays en développement), d'intégrer le développement dans le système commercial multilatéral, de corriger les asymétries et d'éliminer les distorsions. Malheureusement, de nombreux pays en développement et pays en transition ne possèdent guère d'expérience de ce type de négociations.
41. L'adhésion à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) fait partie intégrante des stratégies de développement des pays en développement et des pays en transition qui visent à tirer pleinement parti du système commercial international. Le processus est complexe, porte sur de multiples aspects et s'avère souvent long; il est compliqué par le fait que les pays adhérents ne disposent pas des ressources, politiques et institutions voulues. L'accession pourrait aussi avoir des incidences importantes sur la marge d'action et l'éventail des choix.
42. Suite à leur multiplication, les accords bilatéraux de libre-échange et les accords commerciaux régionaux Sud-Sud, Nord-Nord et Nord-Sud couvrent désormais près de la moitié du commerce mondial de marchandises. Les strates de préférences accordées dans le cadre des accords commerciaux régionaux font que les pays non parties à ces accords sont exclus des échanges entre ceux qui y sont parties, créant ainsi des relations commerciales discriminatoires qui contribuent à affaiblir le principe de la nation la plus favorisée. L'intégration régionale des pays en développement peut aider à surmonter ces restrictions et à mettre le commerce au service du développement. Les perspectives d'intégration Sud-Sud sont encore meilleures lorsqu'il s'agit de mesures d'«intégration approfondie».
43. Les préférences commerciales telles que celles accordées dans le cadre du Système généralisé de préférences jouent un rôle utile en aidant les pays à avoir accès aux marchés et à devenir plus compétitifs. Néanmoins, elles ne sont pas pleinement utilisées et leur intérêt diminue progressivement sous l'effet de la libéralisation.
44. Les problèmes liés au commerce des produits de base restent très préoccupants au XXI<sup>e</sup> siècle. À moyen et long terme, les perspectives d'une hausse persistante de la demande mondiale pour la plupart des produits de base sont bonnes, et on peut s'attendre à ce que les prix des produits de base restent relativement élevés. Les pays en développement tributaires de produits de base pourront ainsi investir dans le développement et la réduction de la pauvreté, mais ils ont besoin d'être mieux armés pour faire face aux futures fluctuations des prix et à la concurrence. Il faut trouver des moyens de réduire la vulnérabilité des importateurs de produits de base à l'égard de la hausse des prix de ces produits, en particulier des produits alimentaires et de l'énergie.
45. L'accès à l'énergie joue un rôle essentiel dans la croissance et le développement. Les dernières années ont été marquées par la hausse et l'instabilité des prix du pétrole brut, qui ont eu des conséquences importantes. Les exportateurs de pétrole risquent de voir leurs recettes accrues à l'exportation entraîner une appréciation de leur taux de change réel et une perte de compétitivité. Les pays importateurs souffrent d'un renchérissement de leur facture pétrolière qui peut se répercuter de manière néfaste sur tous les secteurs de l'économie.

46. La coopération Sud-Sud a gagné en importance, sous l'effet conjugué de facteurs liés aux orientations et aux marchés. Elle devrait s'ajouter au commerce Nord-Sud et non pas le remplacer. Les possibilités d'échange et d'investissement entre pays en transition et pays en développement sont considérables. À ce propos, on devrait s'intéresser aux pays à revenu intermédiaire.

47. Pour que la libéralisation du commerce porte ses fruits, il faudra éliminer les obstacles non tarifaires, qui sont complexes et imposent des coûts aux pays exportateurs, et qui font office d'obstacles au commerce.

48. Il est essentiel que la concurrence sur les marchés nationaux et mondiaux soit loyale. La position de plus en plus dominante de quelques grandes entreprises mondiales peut accroître les pratiques anticoncurrentielles. Elle peut avoir des répercussions néfastes sur le commerce et le développement futurs des pays en développement, de leurs entreprises, de leurs consommateurs et de leurs producteurs.

49. Le secteur des services offre de nouvelles possibilités d'accroître le commerce, la productivité et la compétitivité, et de fournir des services essentiels à tous. Au cours des dernières années, les pays en développement ont obtenu de bons résultats dans le commerce des services, notamment dans le tourisme, les transports, la construction, les services de soins, les ressources audiovisuelles, l'informatique, les services d'information, les services aux entreprises et les services professionnels. Un des principaux enjeux du développement est d'intégrer de manière positive les pays en développement, surtout les PMA, dans l'économie et le commerce des services.

50. Plus d'un milliard de personnes, dont la plus grande partie sont des femmes, arriveront sur le marché mondial du travail d'ici à 2010 en raison de la modification des réseaux mondiaux de production, d'échange et d'investissement, ainsi que de facteurs économiques et politiques. Les nouvelles complémentarités apparues dans la démographie, la main-d'œuvre et les compétences ont ouvert des perspectives considérables et profitables à tous concernant la mobilité de la main-d'œuvre entre les pays en développement et les pays développés. Toutefois, les réalités du marché et les flux réels de main-d'œuvre sur le terrain dépassent les cadres régissant le mouvement de la main-d'œuvre. L'un des plus grands enjeux aujourd'hui est de faciliter et de gérer la mobilité et l'intégration de la main-d'œuvre.

51. Les processus de production mondialisée, le commerce intragroupe et la livraison juste à temps exigent la prestation de services de logistique rapides, économiques et fiables et la diminution des obstacles administratifs. L'accès aux réseaux mondiaux de transport et à l'infrastructure mondiale de facilitation du commerce est essentiel pour participer au commerce international. Toutefois, les PMA, et en particulier les PMA sans littoral, ne bénéficient ni de l'infrastructure de base en matière de transport ni des mesures de facilitation du commerce nécessaires pour participer activement au commerce mondial.

52. Les changements climatiques constituent l'une des plus graves menaces qui pèsent sur le développement mondial et à laquelle il faut répondre. La préservation et l'exploitation durable de la biodiversité dans les pays en développement offrent de nouvelles possibilités d'échange et d'investissement. Le biocommerce représente un moyen important de préserver la biodiversité et de contribuer au développement. Les produits et les méthodes de production écologiques ouvrent

de nouvelles perspectives aux pays en développement. La multiplication de nouvelles prescriptions en matière d'environnement, de santé et de sécurité des produits alimentaires, notamment de normes privées facultatives, sur les principaux marchés d'exportation, constitue un grave motif de préoccupation. Ces prescriptions peuvent avoir des répercussions néfastes sur les possibilités d'entrée sur les marchés des exportations des pays en développement.

53. Le savoir traditionnel, ainsi que les innovations et les pratiques qui en sont issues, sont les principaux atouts des pauvres des pays en développement, mais le savoir traditionnel se perd à un rythme inquiétant sous l'effet de la mondialisation et de la dégradation de l'environnement. Dans certains cas, il n'est pas bien exploité.

54. L'initiative d'aide au commerce joue un rôle essentiel dans le commerce international et dans le monde du développement. L'aide au commerce a toujours été importante dans le système des Nations Unies. Elle permet à tous les pays en développement, surtout aux PMA, de bien exploiter les possibilités d'accès aux marchés.

## **B. Action**

55. Afin de faire de la mondialisation une force positive au service de tous, dont les bienfaits sont répartis équitablement, il faut adopter un programme complet et cohérent de mesures pour un développement solidaire.

56. Tous les pays devraient confirmer et réaffirmer l'engagement pris au sein de l'OMC de promouvoir un système commercial multilatéral favorable au développement. Ils doivent afficher leur intérêt commun et leur volonté politique de réussir le Cycle de Doha et d'atteindre les objectifs fondamentaux du programme pour le développement. La réussite du Cycle de Doha passe par l'amélioration et l'élargissement des conditions réelles d'accès aux marchés et d'entrée sur les marchés pour les exportations de denrées agricoles et de produits non agricoles et de services des pays en développement. Il faut améliorer les règles afin de corriger et d'éliminer les asymétries existantes, tout en rendant le système commercial multilatéral plus juste et équitable, notamment par le biais du traitement spécial et différencié.

57. Les pays en développement qui adhèrent à l'OMC, en particulier les PMA, et les pays en transition devraient bénéficier de conditions d'adhésion équilibrées qui tiennent compte de leurs échanges, de leur situation financière et de leur niveau de développement. Ces conditions devraient être conformes aux droits et obligations des membres de l'OMC parvenus à des stades analogues de développement. Les pays en développement et les pays en transition devraient bénéficier d'une assistance technique poussée à toutes les étapes du processus d'accession.

58. Les pays qui concluent des accords commerciaux régionaux devraient veiller à ce que leurs engagements régionaux et leurs engagements multilatéraux soient plus cohérents et compatibles dans l'optique de leur développement. Les accords de partenariat économique signés entre l'Union européenne et le Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique devraient servir au développement de ces pays et à la réduction de la pauvreté.

59. Un soutien accru et des ressources suffisantes devraient être apportés aux pays en développement et aux pays en transition afin de les aider à mettre en place les cadres humain, institutionnel, directif et réglementaire qui leur permettront de participer effectivement et

activement aux négociations commerciales multilatérales, régionales et autres et de mettre en œuvre les accords adoptés. Il est essentiel de fournir une aide durable et sur mesure à chaque pays.

60. Le néoprotectionnisme dirigé contre les échanges et les investissements provenant de nouveaux pôles de croissance dans les pays du Sud est contre-productif et devrait être abandonné. Pour mieux intégrer les PMA dans le système commercial, il faut renforcer leurs capacités productives et favoriser leur participation aux chaînes de valeur, notamment dans les secteurs nouveaux et dynamiques du commerce mondial tels que les industries de la création. On devrait s'intéresser à la manière dont les pays en transition pourraient profiter de l'accroissement des échanges et des flux d'investissement avec les pays en développement. La promotion et le renforcement de l'intégration régionale effective des pays en développement et de leur coopération économique soutiendront le dynamisme Sud-Sud. Le Système global de préférences commerciales entre pays en développement (SGPC) et d'autres initiatives interrégionales Sud-Sud du même type jouent un rôle important à cet égard.

61. Un appui effectif à l'ajustement devrait être apporté aux pays en développement afin de tenir les engagements de libéralisation et de réforme pris dans les accords commerciaux, et de mettre en place des politiques complémentaires visant à créer des capacités productives et une infrastructure commerciale compétitives qui soient adaptées aux besoins et priorités de chaque pays.

62. Il faut redoubler d'efforts au niveau international pour s'attaquer de manière globale à la question des obstacles non tarifaires à l'OMC et dans les accords commerciaux régionaux. Il faudrait: a) veiller à ce que les pays en développement participent véritablement à l'établissement des normes; b) concevoir de nouvelles normes de manière transparente et avec la participation de tous; c) renforcer les capacités institutionnelles et techniques des pays en développement de respecter dans les faits les nouvelles normes en vigueur sur les marchés d'exportation; d) favoriser la conclusion d'accords de reconnaissance mutuelle.

63. Le texte adopté par la cinquième Conférence des Nations Unies chargée de revoir tous les aspects de l'Ensemble de principes et de règles équitables convenus au niveau multilatéral pour le contrôle des pratiques commerciales restrictives devrait être mis en œuvre par tous. Les capacités des organismes chargés de la concurrence dans les pays en développement et les pays en transition devraient être renforcées. La coopération internationale en matière de pratiques anticoncurrentielles, notamment par le biais du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence, devrait être favorisée.

64. La communauté des donateurs et les institutions financières internationales devraient fixer de vastes ambitions à l'initiative d'aide au commerce en matière de portée, de financement et de durabilité. L'aide au commerce pourrait être modulée afin de satisfaire les besoins immédiats des pays confrontés à des chocs commerciaux et aux coûts liés à la libéralisation, et de renforcer les capacités productives et la compétitivité. Elle devrait aussi répondre aux impératifs communs et particuliers des pays en développement et fournir des biens publics mondiaux en fonction de la demande et des besoins. Les institutions multilatérales, notamment la CNUCED, devraient recevoir le soutien financier des donateurs afin de fournir une assistance technique liée au commerce et des biens publics mondiaux.

65. Une plus grande attention devrait être accordée aux questions relatives aux produits de base. Il faut accroître l'accès des produits de base aux marchés et mobiliser des ressources financières pour soutenir le commerce de ces produits. Il est aussi absolument indispensable de remédier aux causes des longues périodes de baisse et de fluctuation des prix des produits de base et d'en atténuer les conséquences néfastes. Des investissements considérables doivent être réalisés dans l'infrastructure, la diversification, l'apport de valeur ajoutée et la compétitivité dans les chaînes de valeur des produits de base. La communauté internationale devrait s'entendre sur un plan d'action international concernant les produits de base, qui tienne compte des recommandations formulées dans la Déclaration et le Plan d'action d'Arusha sur les produits de base africains et par la Conférence sur l'Initiative globale sur les produits de base tenue à Brasília en mai 2007.

66. L'intégration bénéfique des pays en développement dans l'économie des services passera par l'obtention de conditions favorables à leur participation croissante au commerce mondial en général, ainsi qu'au Cycle de Doha et aux accords commerciaux régionaux. Il faut disposer de bonnes politiques, stratégies, réglementations et institutions nationales, régionales et internationales dans le domaine des services pour favoriser l'instauration d'un cadre permettant de renforcer l'offre de services compétitifs, de lutter contre la pauvreté ainsi que de combler les déficits en matière d'infrastructure et de capital humain. La communauté internationale devrait accorder une attention particulière aux exportations de services dont les pays en développement sont fortement tributaires, notamment par le biais du mode 4 et du tourisme.

67. Les pays en développement doivent revoir de fond en comble leurs politiques nationales dans le secteur des services, afin de pouvoir concevoir des stratégies nationales et régionales et des mesures complémentaires et renforcer les cadres et institutions de réglementation. Les incidences de l'économie des services sur le développement humain et social doivent être abordées afin de garantir l'accès de tous aux services essentiels tels que l'éducation, l'énergie, la santé, l'eau, les télécommunications et les services financiers. L'offre, les capacités et la compétitivité des producteurs nationaux de services devraient être améliorées afin d'accroître les exportations. Un appui plus vigoureux et plus large devrait être apporté au secteur des services.

68. La mobilité temporaire de la main-d'œuvre devrait être favorisée. Si les engagements pris en matière d'ouverture des marchés au titre du mode 4 de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) étaient améliorés, les pays en développement bénéficieraient de nouvelles opportunités dans des domaines tels que la construction, les soins de santé, le tourisme et les services liés aux technologies de l'information. Les accords bilatéraux et régionaux visant à faciliter le mouvement des travailleurs peuvent aussi y contribuer. Des mesures peuvent notamment être prises pour encourager la migration temporaire, améliorer les modalités de retour, atténuer l'exode des cerveaux, parvenir à un «exode inverse» et à une «circulation des compétences», et optimiser l'utilisation productive des fonds rapatriés. Le Groupe mondial sur la migration et le Forum mondial sur la migration et le développement peuvent accroître la cohérence et la synergie des questions relatives aux migrations, au commerce et au développement.

69. Il faut se préoccuper sans plus attendre de garantir l'accès à l'énergie. Les exportateurs de pétrole devraient utiliser leurs recettes exceptionnelles pour investir dans l'infrastructure et le capital humain au profit des générations futures. Il importe que les importateurs de pétrole

s'attachent à mener des stratégies propices au développement afin d'améliorer la structure de leur approvisionnement énergétique.

70. Les politiques de commerce et de développement qui visent à atténuer les changements climatiques et à s'y adapter et qui se préoccupent de la biodiversité doivent être appuyées. Les pays en développement et les pays en transition ont besoin d'une assistance en matière de renforcement des capacités, de transfert de technologie et de mesures d'adaptation afin de réduire les gaz à effet de serre. Des mécanismes de financement particuliers devraient être mis en place afin de développer et d'adopter de nouvelles technologies énergétiques. Les énergies renouvelables sont importantes. Le recours aux biocarburants est une solution intéressante qui pourrait être adoptée après un examen approfondi. Des politiques et stratégies devraient aussi être élaborées dans le domaine du biocommerce.

71. Les pays en développement et les pays en transition ont besoin d'aide non seulement pour exploiter les nouveaux débouchés commerciaux que représentent les produits et services écologiques, mais aussi pour respecter les nouvelles normes, pour améliorer leur infrastructure matérielle et d'assurance qualité ainsi que pour élaborer des mesures qui réduisent le risque de marginalisation des petites et moyennes entreprises et améliorent leur participation aux chaînes mondiales de valeur. Il faut que les autorités de normalisation soient plus transparentes et consultent davantage.

72. Des efforts doivent être déployés aux niveaux national et international pour protéger et promouvoir l'exploitation durable du savoir traditionnel et veiller à ce que les titulaires de brevet et les détenteurs de ce savoir partagent équitablement les avantages qui en sont retirés.

73. Les pays en développement doivent renforcer leur système de facilitation du commerce et des transports. La coopération régionale et les partenariats noués dans ce domaine devraient être développés et renforcés. La possibilité d'instaurer un cadre juridique propice au commerce et aux transports internationaux en vue de faciliter les transactions internationales devrait être étudiée.

### **C. Contribution de la CNUCED**

74. La CNUCED devrait renforcer l'ensemble de ses travaux – analyses, formation de consensus et activités opérationnelles – relatifs au commerce international, au système commercial international et aux négociations commerciales. Elle devrait poursuivre sa coopération étroite avec d'autres organisations internationales et promouvoir la coordination des activités du système des Nations Unies dans le domaine du commerce et du développement.

75. La CNUCED devrait aussi:

a) Surveiller et évaluer en permanence l'évolution du système commercial international, ses incidences sur le développement et les questions systémiques connexes, et proposer des orientations et mesures pragmatiques;

b) Évaluer les résultats et les incidences de l'issue du Cycle de Doha – notamment concernant l'agriculture, les questions non agricoles, les services, les règles ainsi que le traitement spécial et différencié – dans l'optique du développement;



- c) Aider les pays en développement et les pays en transition à définir leurs propres priorités de négociation, à négocier des accords commerciaux, à mettre en œuvre les résultats de ces accords et à régler les différends commerciaux;
- d) Aider à acquérir les capacités réelles de mener des négociations multilatérales, régionales et bilatérales, notamment par le biais du Programme intégré d'assistance technique (JITAP);
- e) Renforcer l'assistance aux pays à toutes les étapes de leur adhésion à l'OMC et après leur adhésion, sur la base d'un financement durable et prévisible;
- f) Promouvoir une cohérence et une interaction positives entre les accords commerciaux régionaux et le système commercial multilatéral;
- g) Renforcer les mécanismes de coopération régionale;
- h) S'intéresser aux moyens d'améliorer l'utilisation des préférences commerciales telles que celles accordées dans le cadre du Système généralisé de préférences et au titre des règles d'origine;
- i) Étudier l'effritement des préférences.

76. La CNUCED devrait aider à élaborer les politiques nationales dans le domaine du commerce et dans les domaines connexes, et à intégrer le commerce dans les stratégies de développement et de réduction de la pauvreté.

77. La CNUCED devrait contribuer à remettre à l'ordre du jour la question des produits de base. Elle devrait suivre l'évolution des marchés et les enjeux dans le secteur des produits de base et étudier les liens entre le commerce international de produits de base et le développement national, en particulier concernant la réduction de la pauvreté. Elle devrait aider les pays en développement tributaires de produits de base, en particulier les petits producteurs, à: élaborer des stratégies nationales dans le domaine considéré; renforcer la capacité d'offre; devenir compétitifs, grâce notamment à l'initiative d'aide au commerce; se conformer aux normes; accéder à des informations et bases de données sur les produits de base; apporter une valeur ajoutée; et atteindre les marchés mondiaux. Elle devrait mobiliser des flux accrus d'aide au développement au profit des pays en développement tributaires de produits de base et soutenir leurs efforts de diversification de la production. Elle devrait aussi s'intéresser à la forte instabilité des prix, surtout des produits agricoles, mettre au point des mécanismes de financement des produits de base et des programmes de gestion des risques (notamment des bourses de produits), participer aux chaînes de valeur (approvisionnement) et promouvoir la coopération intergouvernementale dans le secteur des produits de base. Elle devrait continuer de nouer de véritables partenariats multipartites afin de trouver des solutions durables aux problèmes des produits de base.

78. La CNUCED devrait renforcer ses travaux d'ensemble sur les services, le commerce et le développement en:

- a) Approfondissant son analyse de la capacité des pays en développement d'accroître leur participation à la production et au commerce mondiaux de services;

- b) Organisant des réunions d'experts sur plusieurs années;
- c) Élaborant des cadres réglementaires et institutionnels et des mécanismes de coopération destinés à renforcer les capacités d'offre de services compétitifs dans tous les secteurs;
- d) Contribuant à l'évaluation des services et à l'examen des politiques au niveau national;
- e) Examinant toutes les questions liées à la libéralisation du commerce des services et à leurs incidences sur le développement, notamment au niveau régional;
- f) Poursuivant l'analyse des règles de l'AGCS et des réglementations intérieures;
- g) Favorisant la reconnaissance des qualifications et des normes;
- h) Appuyant les négociations multilatérales, régionales et Sud-Sud sur les services;
- i) Renforçant les données et statistiques relatives aux services.

79. La CNUCED devrait mener des travaux de recherche et d'analyse sur les aspects liés au commerce des questions suivantes: mobilité de la main-d'œuvre, intégration de la main-d'œuvre, mouvement temporaire des travailleurs et commerce de compétences. Elle devrait favoriser la formation d'un consensus sur les cadres directifs et réglementaires afin de mieux tirer parti des mouvements de main-d'œuvre.

80. La CNUCED devrait aussi:

- a) Renforcer la participation des pays en développement aux secteurs nouveaux et dynamiques du commerce mondial;
- b) Procéder à des examens des ajustements commerciaux des pays en développement et des pays en transition;
- c) Étudier de manière approfondie les obstacles non tarifaires;
- d) Améliorer et diffuser ses outils d'analyse tels que l'indicateur du commerce et du développement, ainsi que ses bases de données et logiciels tels que TRAINS/WITS;
- e) Renforcer ses travaux sur les liens existants entre le commerce et les objectifs du Millénaire pour le développement, notamment la réduction de la pauvreté et la parité des sexes.

81. La CNUCED devrait promouvoir et appuyer la coopération économique entre pays en développement, notamment par l'échange de données d'expérience et par le renforcement des institutions. Elle devrait améliorer ses données et ses outils d'analyse sur le commerce Sud-Sud et consolider les programmes d'assistance technique connexes. Elle devrait aussi promouvoir l'appui au SGPC et accroître le taux d'utilisation des préférences par les bénéficiaires.

82. La CNUCED devrait mener des travaux de recherche et d'analyse sur d'autres sources d'énergie exploitables, notamment les énergies renouvelables, et sur le rendement énergétique, afin d'accroître les capacités et de diversifier l'offre. Les travaux de la CNUCED sur le secteur pétrolier et gazier, ainsi que les énergies renouvelables, devraient aider les pays en développement à améliorer la structure de leur approvisionnement énergétique.

83. La CNUCED devrait analyser les principales questions qui mettent en relation le commerce, l'environnement et le développement, et devrait préconiser des mesures dynamiques face aux nouvelles prescriptions strictes, complexes et pluridimensionnelles ayant trait à l'environnement, à la santé et à la sécurité. Elle devrait aussi accroître les possibilités de production et d'exportation de produits et procédés écologiques et aider les pays en développement dans le cadre des négociations tenues à l'OMC sur la libéralisation des biens et services environnementaux. Elle devrait mettre l'accent sur les incidences des changements climatiques et des questions relatives à la biodiversité sur le commerce et le développement, notamment par le programme Biotrade et l'initiative Biocombustibles.

84. La CNUCED devrait renforcer l'aide dont bénéficient les pays en développement et les pays en transition ainsi que leurs organisations régionales pour mettre en place, appliquer et faire respecter les lois et politiques relatives à la concurrence et à la protection des consommateurs. Elle devrait développer les examens collégiaux volontaires des politiques de concurrence. Elle devrait promouvoir la coopération internationale afin de lutter contre les pratiques anticoncurrentielles internationales, conformément à l'Ensemble de principes et de règles équitables convenus au niveau multilatéral pour le contrôle des pratiques commerciales restrictives, et par le biais du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence.

85. La CNUCED devrait poursuivre son analyse des incidences sur le développement de la propriété intellectuelle et de ses aspects liés au commerce, notamment des aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce du transfert de technologie aux pays en développement; ainsi que de la protection, de la préservation, de l'utilisation durable, du partage juste et équitable des avantages tirés du savoir, des ressources génétiques et de la culture populaire.

86. La CNUCED devrait maintenir sa participation à la mise en place et à la mise en œuvre de l'initiative d'aide au commerce.

87. La CNUCED devrait continuer de suivre l'évolution de la facilitation du commerce et des transports, notamment du transport multimodal, et aider les pays en développement à renforcer leurs capacités dans ce domaine.

***Thème subsidiaire 3: Améliorer un environnement propice à tous les niveaux pour renforcer les capacités productives, le commerce et l'investissement: mobiliser les ressources et mettre à profit les connaissances pour le développement***

#### **A. Analyse**

88. Pour une bonne intégration dans les réseaux internationaux de commerce, de production et de technologie, il faut à la fois renforcer les capacités productives et mettre à profit les activités

des sociétés transnationales (STN), ce qui implique des politiques propices aux niveaux national et international.

89. Les flux mondiaux d'investissements étrangers directs (IED), y compris vers les pays en développement, ont considérablement augmenté ces dernières années. Toutefois, ils restent inégalement répartis entre les activités économiques et les pays de destination.

90. Le développement de STN dans le Sud est une tendance relativement récente, dont le rôle au regard des besoins des pays en développement mériterait plus ample examen. Même si l'IED continue à provenir essentiellement des pays développés, l'IED des pays du Sud constitue près de la moitié des investissements étrangers directs dans un certain nombre de PMA.

91. Outre les apports de capitaux qu'il procure, l'IED peut favoriser les transferts de technologie et de connaissances, l'accès aux marchés internationaux et la concurrence. Mais il présente aussi des risques, notamment effet d'éviction des investissements locaux, pratiques anticoncurrentielles, prix de transfert et effets négatifs sur le plan environnemental et social. Les pays devraient donc prendre en considération à la fois la quantité et la qualité de l'IED. Les incidences de l'IED sous l'angle de l'environnement et des changements climatiques méritent également l'attention.

92. Pour saisir les opportunités, les pays ont besoin de politiques actives et progressives afin de mettre à profit au maximum les flux d'investissements au service du développement.

93. L'un des enjeux, dans le cadre des accords internationaux d'investissement, est de trouver un équilibre entre les intérêts des pays d'origine, ceux des pays de destination et ceux des investisseurs étrangers. La question du règlement des différends entre investisseurs et États mérite elle aussi de retenir l'attention, et il conviendrait de renforcer les capacités nationales de négocier des accords d'investissement propices au développement.

94. Les règles régissant la propriété intellectuelle ont des conséquences économiques, sociales et environnementales importantes pour les pays en développement, y compris les PMA. Parallèlement aux efforts déployés pour harmoniser toujours plus les normes au niveau mondial, les politiques en matière de propriété intellectuelle devraient refléter le niveau de développement des différents pays.

95. Pour attirer l'IED et en bénéficier, des réformes nationales sont indispensables. Elles peuvent être complétées par des règles internationales bien conçues qui ménagent aux pays la flexibilité voulue pour appliquer leurs stratégies de développement propres.

96. Le renforcement des capacités productives implique un environnement propice tenant compte de la dynamique des différentes catégories d'entreprises. Les petites et moyennes entreprises sont confrontées à des obstacles particuliers en termes d'acquisition de savoir-faire technique et commercial, d'accès aux marchés internationaux, d'intégration dans les chaînes mondiales de valeur et d'internationalisation.

97. Les assurances permettent de faciliter les activités commerciales et assimilées, de créer des emplois, de rationaliser les marchés financiers et d'étaler le risque, et l'assurance en cas de

catastrophe est devenue particulièrement importante. Or, dans de nombreux pays, les services d'assurance sont insuffisants.

98. Les obligations nouvelles en matière de transparence financière et non financière imposées aux entreprises posent-elles aussi des problèmes, car les normes et les codes régissant la publication sont formulés pour des marchés financiers hautement développés. Leur application peut être elle aussi difficile. En outre, dans le contexte de la prise en compte des changements climatiques, il sera de plus en plus attendu des entreprises qu'elles publient des informations comptables et financières en relation avec l'impact sur l'environnement et les coûts environnementaux de leurs activités.

99. La «fracture technologique» est l'un des principaux facteurs qui contribuent à l'aggravation des disparités socioéconomiques entre les pays. Aujourd'hui, même les pays les plus pauvres ont besoin de mettre à profit les connaissances et les technologies pour pouvoir être compétitifs et bénéficier des échanges commerciaux. Cependant, les régimes internationaux régissant actuellement les droits de propriété intellectuelle n'offrent aux pays, et en particulier aux PMA, que des possibilités restreintes d'apprentissage par la pratique.

100. Les technologies de l'information et de la communication (TIC) sont un moteur de la mondialisation dans la mesure où elles permettent aux entreprises d'accéder à l'économie du savoir. Elles contribuent aussi à la fragmentation des chaînes mondiales de valeur. Un accès à des TIC peu coûteuses, en particulier pour les télécommunications, est indispensable pour le développement d'un secteur des entreprises compétitif, y compris dans les activités traditionnellement importantes pour les pays en développement, comme le tourisme.

101. La facilitation du commerce et l'accès à des services de transport efficaces sont essentiels pour la compétitivité commerciale. Dans beaucoup de pays en développement, il est urgent d'améliorer les infrastructures, et les pressions de la concurrence s'accroissent du fait que les infrastructures et les services d'appui au commerce sont de plus en plus souvent assurés par le secteur privé. De plus en plus souvent aussi, il est demandé aux pays en développement de se conformer à différentes prescriptions en matière de sécurité du commerce maritime.

## **B. Action**

102. Les efforts déployés au niveau national pour engager les réformes et réduire la pauvreté doivent être appuyés par un environnement propice bénéficiant de l'entier soutien de la communauté internationale.

103. C'est aux pays eux-mêmes qu'il incombe au premier chef de renforcer les capacités productives et de favoriser la mise à niveau technologique. Pour attirer et mettre à profit l'IED, il faut aussi des politiques nationales appropriées en matière d'investissement et de développement. La question de la contribution au développement de l'IED et des activités des STN mériterait plus ample examen.

104. La bonne gouvernance et la primauté du droit à tous les niveaux peuvent aider à créer un environnement propice à la mobilisation de ressources pour le développement. Étant donné qu'il n'existe pas de solution unique valable pour tous, les pays doivent s'engager dans un dialogue

constructif, fondé sur le respect mutuel et la non-ingérence, pour déterminer comment renforcer la gouvernance et la primauté du droit.

105. Les pays d'origine et les STN peuvent contribuer à promouvoir le développement par des politiques appropriées. À condition de respecter leurs responsabilités et d'avoir une bonne gouvernance, les entreprises ont un rôle positif à jouer. Une attention particulière devrait être accordée aux pays ou aux secteurs où les STN pourraient avoir des effets défavorables du point de vue des droits de l'homme et de la société.

106. Il faudrait poursuivre le dialogue sur les investissements dans les infrastructures économiques et sociales de base pour arriver à surmonter le déficit de développement dans beaucoup de pays. Ce sont les priorités des pays en développement qui devraient orienter l'assistance fournie par les donateurs, surtout dans les pays où une aide publique au développement, des investissements étrangers directs et d'autres apports extérieurs sont nécessaires pour pallier le manque d'investissements.

107. L'équilibre et la cohérence sont nécessaires dans les politiques nationales et internationales en matière d'IED et dans les réseaux d'accords internationaux d'investissement.

108. Les pays peuvent tirer des enseignements des erreurs et des succès d'autres pays, surtout dans un cadre international permettant de mettre en commun les expériences. Des arrangements régionaux et la coopération Sud-Sud peuvent aussi aider les pays à surmonter certains problèmes, à trouver un consensus et à établir une position de négociation commune.

109. La communauté internationale a son rôle à jouer en fournissant de meilleures informations sur les lois et réglementations nationales et internationales en matière d'investissement et sur les opportunités et les risques propres à chaque pays. L'évaluation du risque souverain devrait être fondée sur des paramètres objectifs et transparents.

110. Des partenariats améliorés avec le secteur privé, dans le cadre national et à l'étranger, permettraient de renforcer l'intégration des pays en développement et des producteurs locaux dans les systèmes mondiaux de production. Pour favoriser le développement de petites et moyennes entreprises compétitives sur les marchés internationaux, il faut des politiques visant à promouvoir, dans les pays, les capacités entrepreneuriales, les liens entre les entreprises et les groupements d'entreprises industrielles.

111. Pour qu'il soit tenu compte de leur point de vue dans les normes en cours d'élaboration sur la transparence des entreprises et sur la publication de leurs informations comptables, les pays en développement doivent coordonner leurs efforts, mettre en commun leurs expériences en matière de mise en œuvre et suivre les normes et les codes. Dans le contexte des politiques liées aux changements climatiques, un cadre solide et harmonisé pour la présentation de l'information comptable et financière en relation avec l'environnement est nécessaire.

112. Les pays en développement et les pays en transition ont besoin d'une aide internationale ciblée pour renforcer leur secteur des assurances. Au niveau des politiques, l'action devrait être centrée sur l'organisation de marchés des assurances compétitifs et bien réglementés, de services consultatifs pour les négociations menées à l'OMC et de programmes de formation.

113. Pour la modernisation des capacités technologiques, les gouvernements devraient évaluer périodiquement les conditions d'acquisition et de mise à niveau des technologies, et devraient mettre en œuvre des politiques de la science, de la technologie et de l'innovation et les soumettre à réexamen. Ces efforts pourraient être appuyés par des partenariats public-privé, et des politiques de la science, de la technologie et de l'innovation pourraient être incorporées dans les politiques de développement et les stratégies de réduction de la pauvreté appliquées au niveau national.

114. Les partenariats stratégiques entre le Nord et le Sud peuvent contribuer au partage des connaissances, à l'innovation et au transfert de technologie. La coopération Sud-Sud devrait être renforcée, avec une mise en commun par les pays en développement plus avancés de leurs innovations technologiques. La coopération technique et financière doit elle aussi être renforcée pour que les pays en développement, surtout les PMA, puissent rattraper leur retard sur le plan de l'enseignement et de la recherche scientifiques et technologiques.

115. La communauté internationale devrait prêter toute l'attention voulue à un régime de droits de propriété intellectuelle qui soit propice à la recherche ainsi qu'au développement des connaissances et à leur utilisation et leur diffusion, et qui prenne en compte les besoins particuliers des pays pauvres. Il est important d'examiner les possibilités d'améliorer les éléments de flexibilité dans les régimes de droits de propriété intellectuelle pour des pays se situant à différents niveaux de développement. D'autres mesures encourageant la diffusion des technologies et le partage des connaissances dans le cadre de systèmes de logiciels libres et de partenariats internationaux devraient également être explorées.

116. Des mesures doivent être prises pour remédier à la fracture numérique et assurer la participation pleine et effective des pays à l'économie du savoir. Ces mesures devraient être complétées par un renforcement de la participation des pays en développement aux débats de la communauté internationale sur les TIC, en particulier dans le cadre du suivi du Sommet mondial sur la société de l'information et des travaux de la Commission de la science et de la technique au service du développement.

117. Au niveau national, les politiques et les stratégies en matière de TIC devraient créer un environnement propice permettant aux pays d'accéder à l'économie de l'information et d'avoir une industrie des TIC compétitive. Cela implique notamment le développement de l'infrastructure des TIC et du secteur des télécommunications, la mise à niveau des compétences numériques et la mise en place d'un cadre juridique et réglementaire pour appuyer le développement des entreprises, le commerce et les investissements liés aux TIC, l'administration publique en ligne et l'innovation technologique. Ces initiatives doivent s'inscrire dans les plans de développement ou les stratégies de réduction de la pauvreté des pays, et les politiques en matière de TIC doivent être réexaminées périodiquement.

118. En ce qui concerne le commerce et les transports internationaux, il faut un cadre juridique propice, facilitant les transactions internationales. Des lois, des règles et des normes uniformes au niveau international, et leur mise en œuvre effective au niveau national, sont nécessaires pour procurer des avantages véritables aux opérateurs économiques et aider à réduire les coûts de transaction et les frais administratifs et juridiques.

119. Une participation au processus de formation de consensus pertinent au niveau international est indispensable pour assurer une mise en œuvre efficace au niveau national. Compte tenu de l'implication croissante du secteur privé, les pays en développement doivent se doter de capacités accrues pour surveiller, réguler et faciliter le développement des secteurs concernés.

120. Les pays en développement sans littoral et les pays en développement de transit doivent améliorer leurs systèmes de facilitation, leurs infrastructures et leurs outils institutionnels et réglementaires en matière de transports. Il faut donc des politiques qui permettent à ces pays en développement sans littoral et à ces pays en développement de transit de bénéficier d'arrangements concrets et globaux pour la facilitation du commerce et du transit.

121. Des mesures pour renforcer la sécurité des chaînes mondiales d'approvisionnement et pour prendre en compte les problèmes environnementaux, en particulier les changements climatiques, doivent aussi être envisagées.

### **C. Contribution de la CNUCED**

122. Dans ses travaux sur l'investissement, la CNUCED devrait continuer à aider les pays en développement, en particulier les petits pays, les pays en développement sans littoral, les petits États en développement insulaires et les PMA, à élaborer et à mettre en œuvre des politiques actives pour renforcer les capacités productives et la compétitivité internationale. Il conviendrait de prêter attention au rôle des investissements Sud-Sud et des investissements intérieurs, tant publics que privés. Ces travaux devraient avoir pour objectifs un développement durable, la bonne gouvernance et un climat propice aux investissements, dans le cadre des stratégies de développement nationales. La CNUCED devrait examiner les moyens de renforcer le rôle du secteur privé et d'appuyer les efforts déployés par les pays en développement pour transférer des activités du secteur informel au secteur formel.

123. La CNUCED devrait continuer à analyser la contribution de l'IED au développement, comme elle le fait dans le *World Investment Report*. Son attention devrait être centrée sur les moyens de maximiser les avantages procurés par l'IED et d'en minimiser les coûts, grâce à la mise en place de politiques appropriées dans les pays d'origine et dans les pays de destination. Elle devrait développer la collecte et l'analyse de données sur l'activité des STN et sur les lois et réglementations pertinentes aux niveaux national et international, et renforcer son assistance aux PMA pour les aider à formuler des politiques mieux appropriées sur la base d'informations précises et récentes et elle devrait intensifier ses travaux de recherche sur les questions liées aux interactions entre l'IED et l'investissement intérieur, la relation entre l'APD et l'IED, l'impact de l'IED sur l'industrialisation et l'entrepreneuriat, et le rôle de l'IED dans le développement des services, des infrastructures et des capacités d'exportation et pour la mise en valeur des ressources humaines. D'autres questions, comme celles des liens entre les entreprises nationales et les entreprises étrangères et des meilleures pratiques pour encourager des flux d'investissements de qualité, mériteraient d'être étudiées. En outre, la CNUCED devrait analyser plus avant la question des investissements provenant des pays en développement et des pays en transition et explorer les possibilités de renforcement de la coopération Sud-Sud.

124. La CNUCED devrait promouvoir un dialogue international sur les meilleures pratiques en matière de politiques d'investissement. Un inventaire des meilleures pratiques en la matière pourrait favoriser le transfert de connaissances sur l'élaboration des politiques. La CNUCED,



l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et d'autres partenaires devraient exhorter les pays, quel que soit leur niveau de développement, à mettre en place un environnement institutionnel propice à l'IED et au développement.

125. La CNUCED devrait aider les pays en développement et les pays en transition à formuler et à mettre en œuvre des politiques d'investissement et à se doter dans ce domaine d'une législation et d'une réglementation conformes à leurs stratégies de développement. Les examens de la politique d'investissement et leur suivi, ainsi qu'une assistance aux organismes nationaux de promotion de l'investissement, ont un rôle important à jouer à cet égard. Le mécanisme des examens de la politique d'investissement devrait s'inscrire dans une approche plus large et plus structurée, dans le cadre de laquelle la CNUCED serait chargée de préparer les examens, de veiller à ce que les pays en développement y soient plus systématiquement assujettis et d'approfondir l'analyse de la contribution de l'IED au développement et du cadre d'investissement correspondant. Les examens de la politique d'investissement devraient être périodiquement revus, afin de s'assurer qu'ils restent pertinents et qu'il est donné suite aux recommandations.

126. La CNUCED devrait continuer d'appuyer les efforts déployés par les pays en développement et les pays en transition pour attirer et mettre à profit l'IED par le biais d'organismes de promotion de l'investissement au niveau national ou infranational. Dans les services consultatifs qu'elle fournit, dans le travail d'analyse qu'elle consacre aux outils pragmatiques et aux meilleures pratiques pour promouvoir les investissements et dans ses programmes de renforcement des capacités (y compris en relation avec la bonne gouvernance), elle devrait mettre l'accent sur les questions qui intéressent plus spécialement les pays à faible revenu. Des guides de l'investissement devraient être établis pour tous les pays en développement sans littoral qui en font la demande.

127. La CNUCED peut aider les pays en développement à participer au débat international sur les accords internationaux d'investissement (AII), l'accent devant être mis sur la cohérence et la compatibilité des politiques aux niveaux national et international. Ses travaux dans ce domaine devraient notamment porter sur l'analyse des politiques et le renforcement des capacités pour la gestion des différends entre investisseurs et États, sur les autres moyens de régler les différends, sur l'approche à suivre en matière de promotion des investissements et sur les moyens de renforcer la dimension développement des AII. Il conviendrait de mettre l'accent sur la dimension développement des AII, d'examiner les effets des accords internationaux existants et d'envisager toutes les options pour les futures stratégies en matière d'AII.

128. La CNUCED devrait analyser les politiques volontaires des entreprises en matière de responsabilité sociale et autres codes de conduite en vue d'établir les meilleures pratiques pour mettre à profit au maximum la contribution des STN au développement. La coordination avec d'autres organismes, y compris l'OCDE, la Banque mondiale, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), le Pacte mondial des Nations Unies et le Groupe de travail sur la responsabilité sociale de l'Organisation internationale de normalisation (ISO), sera importante pour assurer une valeur ajoutée maximale.

129. La CNUCED devrait appuyer les efforts des pays en développement pour harmoniser leurs politiques en matière de propriété intellectuelle avec leurs objectifs de développement. Le mandat donné à la CNUCED pour qu'elle examine les questions concernant la propriété

intellectuelle, comme prévu dans le Plan d'action de Bangkok et dans le Consensus de São Paulo, devrait être réaffirmé.

130. La CNUCED devrait renforcer ses activités de recherche et d'analyse, d'assistance technique et de formation de consensus afin de promouvoir le développement des entreprises et la facilitation du commerce. Il faudrait définir les mesures qui permettront aux entreprises, en particulier les PME de pays en développement, de se conformer aux normes internationales, de développer leurs capacités en matière de technologie et d'innovation, d'accéder aux technologies nouvelles et de participer davantage aux chaînes mondiales de valeur. La CNUCED devrait analyser les liens entre les petites et moyennes entreprises et les filiales étrangères afin d'accroître la contribution de l'IED au développement et de renforcer la compétitivité internationale des entreprises des pays en développement. Elle devrait continuer d'aider les pays en développement et les pays en transition à adopter et à appliquer les normes internationales d'information financière (IFRS).

131. La CNUCED devrait analyser et diffuser les meilleures pratiques pour assurer la transparence, la simplification et l'automatisation des procédures administratives publiques. Elle devrait aider les pays en développement à renforcer leurs capacités techniques de mettre en œuvre ces pratiques, et promouvoir aussi le renforcement du consensus, au niveau intergouvernemental, sur les normes et les critères en matière de facilitation du commerce.

132. Par l'intermédiaire du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication, la CNUCED devrait aider les pays en développement à participer aux processus visant à établir au niveau international des normes et codes de comptabilité et de publication concertés. Avec ses partenaires de développement, elle devrait aider les pays en développement à se doter des capacités techniques et des institutions requises pour appliquer ces normes et ces codes. Il faudrait qu'elle continue à œuvrer pour la présentation d'une information comptable et financière dans le domaine environnemental en vue de promouvoir une approche harmonisée entre les États membres.

133. Dans le domaine des assurances, la CNUCED devrait continuer à fournir des services de conseil sur la réglementation prudentielle, les marchés des assurances concurrentiels, la mise en valeur des ressources humaines et la coopération internationale pour la gestion du risque de catastrophe.

134. La CNUCED devrait intensifier ses travaux de recherche et d'analyse concernant la science, la technologie, l'innovation et les TIC, et promouvoir l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de politiques nationales et internationales dans ce domaine. Elle devrait aussi aider à renforcer la coopération Nord-Sud et Sud-Sud pour mettre à profit les connaissances et les technologies pour le développement et aider les pays en développement et les pays en transition en procédant à des examens de la politique de la science, de la technologie et de l'innovation et en apportant une assistance technique à cet égard.

135. La CNUCED devrait aussi contribuer au débat international, notamment à la Commission de la science et de la technique au service du développement, sur la science et la technologie, y compris les TIC, et leurs incidences sur le développement, et aider les pays en développement à accéder aux innovations technologiques. Elle devrait continuer d'aider les pays en développement à participer de manière efficace aux discussions, au niveau international,

sur le transfert de technologie et le partage des connaissances et à définir les grandes options et les meilleures pratiques dans ce domaine.

136. La CNUCED devrait continuer à fournir une assistance technique aux pays pour les examens de la politique des TIC et sur les politiques des TIC au profit des populations pauvres, le cadre juridique et réglementaire et le développement de l'économie de l'information, y compris dans le cadre du Partenariat sur la mesure de la contribution des TIC au développement lancé à la onzième session de la Conférence. Elle devrait poursuivre ses travaux sur la mesure de la contribution de l'économie de l'information et ses activités connexes de renforcement des capacités dans les pays en développement.

137. En sa capacité de secrétariat de la Commission de la science et de la technique au service du développement, la CNUCED devrait continuer à contribuer au suivi et à la mise en œuvre des conclusions du Sommet mondial sur la société de l'information.

138. Compte tenu de l'importance du renforcement des capacités dans ce domaine, l'Initiative de la CNUCED sur le tourisme électronique lancée à la onzième session de la Conférence devrait continuer à promouvoir la contribution du tourisme au développement. La CNUCED devrait aussi continuer de développer des synergies entre ses activités de recherche et de renforcement des capacités dans le cadre de programmes comme l'Institut virtuel et le programme TRAINFORTRADE.

139. Dans les domaines de la facilitation du commerce, des transports et des services connexes qui présentent un intérêt pour les pays en développement, la CNUCED devrait continuer à suivre et à analyser les évolutions et à promouvoir les échanges d'expériences. Elle devrait aussi diffuser les informations pertinentes, y compris sur l'évolution juridique et réglementaire qui influent sur les activités de commerce et de transport des pays en développement et sur la sécurité des chaînes mondiales d'approvisionnement.

140. La CNUCED devrait entreprendre des travaux de recherche pour élaborer des recommandations permettant aux pays en développement de réduire les frais de transport et d'améliorer la connectivité des transports. Ces travaux de recherche devraient être particulièrement axés sur les besoins des pays les plus vulnérables, et en particulier sur la conception et la mise en place de systèmes de transit cohérents à l'intention des pays en développement sans littoral et des pays en développement de transit. Il faudrait également s'attacher à promouvoir le transport multimodal.

141. La CNUCED devrait continuer à fournir des services de renforcement des capacités et d'assistance technique aux décideurs et aux opérateurs économiques des pays en développement, notamment pour réduire les frais de transport et améliorer la connectivité des transports, élaborer et mettre en place les outils institutionnels et juridiques appropriés et concevoir et appliquer, aux niveaux national et international, des mesures visant à promouvoir la facilitation des transports et du commerce, y compris dans les couloirs de transit. Ces travaux devraient être coordonnés, selon qu'il convient, avec ceux des autres organisations compétentes. La CNUCED devrait continuer d'aider les pays en développement dans les négociations sur la facilitation des transports et du commerce, y compris dans le contexte du Cycle de Doha, afin qu'ils tirent avantage des règles et des normes convenues.

142. Tout en aidant les gouvernements à élaborer et à appliquer des politiques appropriées, elle devrait contribuer à l'efficacité des transactions commerciales en apportant aux fournisseurs de services de transport une aide à la gestion. Elle devrait continuer également de coopérer avec les États membres souhaitant se doter du système douanier automatisé SYDONIA.

143. Par ses travaux de recherche et d'analyse, la CNUCED devrait aider les pays en développement à choisir en connaissance de cause des politiques qui leur permettent de relever les défis des changements climatiques pour les stratégies en matière de transport, et à déterminer les besoins que cela implique en termes de renforcement des capacités et les mesures réglementaires à prendre.

***Thème subsidiaire 4: Renforcer la CNUCED, son rôle en matière de développement, son impact et son efficacité institutionnelle***

144. La CNUCED est l'organisme central du système des Nations Unies pour les questions de commerce et de développement et les questions connexes de financement, d'investissement, de technologie et de développement durable. Depuis plus de quarante ans, elle s'occupe des sujets qui intéressent l'ensemble des pays en développement dans le cadre du système économique et commercial international. Dans le contexte d'une interdépendance accrue entre tous les pays, grâce à sa singularité, elle continuera de proposer une vision sur les aspects stratégiques et systémiques du commerce et du développement.

145. Pour que la CNUCED puisse apporter un appui efficace à la fois sur les questions nouvelles et pour des problèmes de longue date associant commerce, développement et mondialisation, une réforme institutionnelle s'impose. Cette réforme est un processus évolutif. Aucune institution moderne ne peut atteindre ses objectifs efficacement sans adapter ses méthodes de travail et ses structures aux besoins nouveaux.

146. Depuis la onzième session de la Conférence, la question du renforcement de l'organisation a été examinée dans le cadre de plusieurs processus, à savoir l'examen à mi-parcours réalisé par le Conseil du commerce et du développement en 2006, les travaux du Groupe de personnalités établi par le Secrétaire général de la CNUCED en 2005 et la préparation de la douzième session de la Conférence. Des efforts pour renforcer le rôle de la CNUCED sont également menés dans le cadre de la réforme de l'ONU. La CNUCED devrait s'engager pleinement dans les processus de réforme de l'ONU, en particulier pour assurer la cohérence à l'échelle du système des Nations Unies. Le développement restera une préoccupation centrale des réformes en cours au sein de l'ONU, et la CNUCED aura un rôle spécifique à jouer pour promouvoir la mission de l'ONU en matière de développement.

147. Les trois piliers du mandat de la CNUCED – recherche et analyse, formation de consensus et coopération technique – constituent un tout organique. Leurs interactions devraient être renforcées, afin que la CNUCED puisse consolider sa position en tant qu'organisation ayant pour vocation d'effectuer des recherches et des analyses des politiques de caractère prospectif, de les transcrire en consensus mondial à travers son mécanisme intergouvernemental, et d'appuyer des activités de renforcement des capacités orientées vers l'action et des activités d'assistance technique liée au commerce. Pour assurer la synergie entre ses trois piliers, la CNUCED devrait renforcer son mécanisme central de coordination.

148. Les trois piliers devraient contribuer directement à la mise en œuvre des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet du système des Nations Unies, ainsi qu'à la réalisation des objectifs internationaux de développement, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement.

149. La CNUCED devrait s'attacher à renforcer sa coopération avec les autres composantes du système des Nations Unies et avec d'autres organisations internationales. Cette coopération devrait reposer sur une division des tâches plus claire, toutes les organisations devant veiller à éviter les doubles emplois. La CNUCED devrait également coopérer étroitement avec les organisations régionales compétentes, les organisations de la société civile et le secteur privé.

#### **A. Recherche et analyse**

150. La recherche et l'analyse constituent l'épine dorsale des travaux de la CNUCED. Elles devraient être centrées sur les principaux défis en matière de commerce et de développement que doivent relever les pays en développement et les pays en transition pour réaliser les objectifs internationaux de développement. Ces travaux devraient en particulier aider les pays à utiliser le commerce et l'investissement comme un moteur de la croissance économique et de la réduction de la pauvreté. Ils devraient couvrir la problématique aux niveaux national, régional et international ainsi que les questions systémiques influant sur le développement, et traiter aussi les questions nouvelles.

151. Les travaux de recherche et d'analyse de la CNUCED devraient être orientés vers l'action et préconiser des recommandations concrètes et innovantes fondées sur des études empiriques et sur l'analyse des meilleures pratiques aux niveaux national et international. Ils devraient prendre en compte les expériences des pays et mettre davantage l'accent sur les études de cas aux niveaux national et régional et sur les examens des politiques des pays dans les domaines de l'investissement, du commerce et des produits de base, et de la science et de la technologie.

152. Les travaux de recherche et d'analyse de la CNUCED devraient inclure les contributions de groupes de réflexion et d'universitaires. Ils devraient promouvoir des partenariats créatifs avec d'autres entités du système des Nations Unies et autres organisations internationales, ainsi que des synergies compatibles avec les mandats respectifs des organisations. Ils devraient aussi prévoir des consultations avec les diverses parties intéressées, y compris la société civile et les milieux universitaires.

153. La CNUCED devrait élaborer une politique de publications plus efficace pour renforcer les produits «phares» de ses travaux de recherche et ses principales séries d'études, tout en limitant le nombre des publications de moindre importance. Elle doit aussi élaborer une stratégie de diffusion et de communication efficace qui touche une plus large audience, comprenant les décideurs de haut niveau, les universités et instituts de recherche et les organismes de la société civile dans les pays en développement. Les outils électroniques et le site Web de la CNUCED devraient être plus largement utilisés, et l'accent devrait être mis sur la production de traductions en temps voulu. Les publications devraient être diffusées en partenariat avec les organisations nationales et régionales intéressées.

154. La CNUCED devrait accroître son impact en se dotant des moyens de réagir rapidement à mesure que des problèmes apparaissent. Elle pourrait ainsi aider les États membres à mieux faire

face aux défis que sont les déséquilibres économiques mondiaux, les crises financières et les aspects de la reconstruction et du relèvement après une catastrophe ou un conflit qui touchent au commerce et au développement. En outre, elle pourrait, sur demande et immédiatement après un changement de gouvernement, présenter au nouveau gouvernement des exposés sur des questions de commerce, d'investissement et de technologie.

155. Le renforcement des fonctions de recherche et d'analyse de la CNUCED exigera une utilisation plus efficace des ressources. Cela ne sera possible qu'en approfondissant l'effort de recherche dans le cadre de chaque élément de programme, en intensifiant la collaboration interdépartementale dans les domaines transsectoriels, en ayant davantage recours à des équipes spéciales interdépartementales, en intensifiant la collaboration pour la recherche avec les autres entités du système des Nations Unies et avec le réseau mondial des instituts de recherche, et en recourant davantage aux ressources extrabudgétaires pour la recherche et l'analyse, en particulier pour les questions nouvelles, avec la possibilité de mettre en place un réseau de spécialistes résidents.

## **B. Formation de consensus**

156. Le volet «formation de consensus» de l'activité de la CNUCED est fondamental. Il devrait aider à proposer aux pays en développement des choix de politique réalistes qui leur permettent de mettre à profit au maximum les opportunités et de faire face aux risques qu'impliquent la mondialisation et l'intégration économique. L'objectif est de suggérer, de manière constructive, comment la communauté internationale peut, dans le cadre d'un processus rationnel, promouvoir un système économique et commercial international favorable. Le caractère intergouvernemental de la CNUCED doit être préservé et la cohérence entre les différents niveaux du processus intergouvernemental doit être renforcée.

157. Les conclusions des réunions intergouvernementales devraient être davantage orientées vers l'action et proposer des options de politique aux niveaux national, régional et mondial, ainsi que des solutions pragmatiques aux problèmes de développement (répertoires de meilleures pratiques, listes de contrôle, lignes directrices indicatives, ensembles de critères ou de principes, cadres de référence). Pour adresser des messages clairs aux pays en développement et à la communauté internationale, les recommandations devraient être concises et un suivi approprié de leur mise en œuvre devrait être assuré. Toute discussion prolongée des projets de conclusions devrait être évitée.

158. Il conviendrait de renforcer la participation d'acteurs non étatiques, y compris le secteur privé, aux réunions intergouvernementales de la CNUCED, conformément aux règles de procédure établies et comme prescrit dans le Consensus de São Paulo.

### *1. Conseil du commerce et du développement*

159. L'ordre du jour du Conseil devrait être varié et présenter un caractère d'actualité, et tenir compte du mandat central de la CNUCED et des intérêts et des préoccupations de tous les membres.

160. Le Conseil devrait contribuer davantage aux travaux de l'Assemblée générale dans les principaux domaines relevant du mandat de la CNUCED.

161. À cet égard, l'invitation lancée au Président du Conseil du commerce et du développement de participer aux réunions de haut niveau des principales institutions économiques internationales, y compris celles des institutions de Bretton Woods et de l'Organisation mondiale du commerce, est importante.

162. Une réunion annuelle du réseau mondial de groupes de réflexion devrait avoir lieu en parallèle avec la session ordinaire du Conseil, sous la forme d'un dialogue multipartite qui ne remplacerait toutefois pas le débat de haut niveau. Il ne devrait pas y avoir de double emploi avec les instances internationales de dialogue existantes.

## 2. *Commissions*

163. L'actuelle Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement sera remplacée par une commission de la mondialisation et des questions systémiques. Les questions transsectorielles qui faisaient partie du mandat de la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement seront réparties entre les commissions. Il est donc prévu les trois commissions suivantes:

a) La Commission du commerce des biens et services, et des produits de base, qui conservera son mandat actuel et assumera aussi la responsabilité des questions de transport et de logistique commerciale; le Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence lui fera rapport;

b) La Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes, qui conservera son mandat actuel et assumera aussi la responsabilité des questions relatives aux entreprises et aux TIC;

c) La Commission de la mondialisation et des questions systémiques, avec le mandat suivant:

- i) Être une instance de discussion pour la formation de consensus sur les mesures de politique économique requises aux niveaux national, régional et international pour relever les défis de la mondialisation;
- ii) Examiner les questions systémiques d'une importance particulière pour les pays en développement et les mesures permettant d'assurer la participation pleine et effective des pays en développement aux processus de prise de décisions économiques au niveau mondial;
- iii) Examiner la contribution de la CNUCED à la mise en œuvre des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet du système des Nations Unies;
- iv) Examiner l'impact de la mondialisation sur la réalisation des objectifs internationaux de développement, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement;
- v) Identifier les questions nouvelles qui influent sur les perspectives de développement des pays en développement.

164. Les travaux des commissions seront orientés vers l'action. Lorsqu'elles choisiront les points à inscrire à l'ordre du jour de leur session suivante, les commissions indiqueront la documentation que devra établir le secrétariat et les résultats escomptés en relation avec chaque point.

### 3. *Réunions d'experts*

165. Les commissions continueront d'organiser des réunions d'experts. Elles pourront convoquer ces réunions pour une session unique, comme elles l'ont fait dans le passé, mais elles pourront aussi réunir des groupes d'experts permanents dont le mandat pourra avoir une durée de quatre ans, sans toutefois aller au-delà de la session quadriennale de la Conférence suivant leur mise en place. Comme les réunions d'experts, les groupes d'experts permanents seront composés d'experts désignés par les États membres mais agissant en leur capacité personnelle. Les réunions d'experts et les groupes d'experts permanents contribueront les uns et les autres à la formulation des politiques en produisant des résultats pragmatiques et concrets. Quand elles choisiront les thèmes des réunions d'experts ou des groupes d'experts permanents, les commissions indiqueront les résultats escomptés dans chaque cas.

166. La Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes devrait étudier la possibilité de réunir un groupe d'experts permanent sur les accords internationaux d'investissement.

167. Le financement de la participation d'experts des pays en développement et des pays en transition doit être durable et prévisible. Cet aspect sera particulièrement important dans le cas des groupes d'experts permanents, puisque la continuité des travaux dépendra de la continuité du financement. Le financement viendra du fonds d'affectation spéciale établi à cet effet, et le Secrétaire général de la CNUCED devrait poursuivre et intensifier ses efforts pour attirer, à titre prioritaire, des contributions sur ce fonds.

### **C. Coopération technique**

168. La coopération technique de la CNUCED devrait être organisée et exécutée de manière géographiquement équilibrée, et fournir des résultats concrets et des biens publics mondiaux au profit de tous les pays en développement, aux niveaux national, régional et international. La mise en œuvre d'activités d'assistance technique au niveau régional devrait être privilégiée afin de bénéficier de ressources regroupées. Le savoir-faire et les ressources matérielles disponibles aux niveaux local et régional devraient être mis à profit au maximum pour renforcer la capacité institutionnelle des pays bénéficiaires et pérenniser les avantages procurés.

169. Les efforts pour améliorer la gestion et l'évaluation de toutes les activités d'assistance technique et la présentation de leurs résultats devraient être poursuivis. Le suivi de la coopération technique et la mobilisation de fonds devraient aussi être améliorés. La décision du Conseil du commerce et du développement à sa cinquante-quatrième session de créer des fonds d'affectation spéciale thématiques et de promouvoir des contributions pluriannuelles devrait être appliquée afin d'assurer une prévisibilité, une transparence et une cohérence accrues. Les avantages d'une action pour la mobilisation de fonds qui serait menée conjointement par le secrétariat de la CNUCED et par les représentants des pays qui demandent une assistance mériteraient également d'être examinés. Il conviendrait d'intensifier la coopération entre les



divisions de façon à aborder dans leur perspective systémique la conception et l'exécution des activités d'assistance technique.

170. Les activités d'assistance technique de la CNUCED doivent être déterminées par la demande et permettre une appropriation par les pays, conformément aux principes des engagements de partenariat prévus dans la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement. Les activités liées au commerce devraient appuyer les principes énoncés dans le Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés, y compris l'appropriation par les pays et la coordination entre les donateurs. La CNUCED devrait continuer à suivre l'évolution du Cadre intégré renforcé et des mécanismes similaires aux fins de l'évaluation des besoins et de la coordination entre les donateurs.

171. L'un des objectifs essentiels du projet actuel de réforme du système des Nations Unies est d'améliorer les modalités d'action des organismes des Nations Unies au niveau national. La CNUCED devrait renforcer ses liens opérationnels avec les autres organismes des Nations Unies, en particulier avec ceux qui travaillent dans les pays. La Conférence se félicite de la création par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination du groupe thématique interinstitutions des secteurs du commerce et de la production, dont l'objet est de permettre aux organisations d'accroître leur impact au niveau des pays dans le cadre du processus «Unis dans l'action». La CNUCED devrait également collaborer étroitement avec les organismes donateurs pertinents en vue de rationaliser l'identification des besoins et l'approche à suivre pour les prendre en compte.

172. Le programme d'aide au commerce couvre des activités d'assistance technique aux fins du renforcement des capacités pour l'élaboration de politiques commerciales maîtrisées par les acteurs locaux, la participation aux négociations commerciales, la mise en œuvre des accords commerciaux, la création de capacités d'offre et la compensation des coûts d'ajustement. La CNUCED peut fournir une coopération technique à tous les stades du processus commercial, depuis les investissements, le développement des entreprises et le financement jusqu'à l'accès aux marchés et la pénétration des marchés, en passant par les douanes et les transports. Il faudrait s'efforcer d'acheminer cette aide au commerce par la voie multilatérale. La CNUCED devrait, en coopération avec d'autres institutions, notamment les membres du groupe des secteurs du commerce et de la production, jouer un rôle de chef de file dans ce domaine.

173. La CNUCED doit considérablement élargir la portée de sa coopération technique. Elle doit veiller à ce que ses capacités soient beaucoup mieux connues des bénéficiaires potentiels, et que ses besoins financiers soient compris de manière beaucoup plus cohérente par les donateurs potentiels. Il faudrait que de leur côté les pays en développement fassent connaître au secrétariat leurs besoins et que les donateurs accroissent substantiellement les contributions qu'ils versent aux fonds d'assistance technique de la CNUCED.

-----